

CAISSE DES ÉCOLES DE LUNEL

COMITÉ DE LA
CAISSE DES ÉCOLES
COMITE DU 22 NOVEMBRE 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. Installation d'un nouveau membre : Monsieur François BORY en remplacement de Monsieur RANQUET.

Par délibération en date du 28 janvier 2011, la ville de Lunel a décidé de la création d'une Caisse des Écoles pour servir de support au Programme de Réussite Éducative (PRE).

La loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, a étendu les compétences de la caisse des écoles à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré.

La municipalité souhaitant pérenniser la démarche du Programme de Réussite Éducative (PRE) auprès des collèges, a proposé à Monsieur François BORY de succéder à M. RANQUET et de siéger au comité de la Caisse des Écoles. Celui-ci, dans son mail du 17 octobre dernier a accepté la proposition de la municipalité.

Le Comité décide à l'unanimité :

D'ADOPTER l'installation de Monsieur François BORY en remplacement de Monsieur RANQUET .

2. Avenant n°7 à la convention financière entre la Ville et la Caisse des écoles.

La Caisse des écoles de Lunel est exclusivement dédiée au portage du PRE et reçoit les subventions attribuées dans ce cadre par l'État et la Ville de Lunel.

Une convention financière a été conclue le 25 mai 2011 entre la Ville et la Caisse des écoles concernant le remboursement à la Ville des dépenses de rémunération des agents municipaux affectés au fonctionnement du PRE.

Madame Brigitte BERTRAND, Adjointe Administrative Territoriale Principale 1^{er} classe, qui a intégré le service Politique de la Ville le 1^{er} septembre dernier, assure à 25 % de son temps le secrétariat du Programme de Réussite Éducative en remplacement de Madame Caroline HUGUES. Il convient d'intégrer cette modification à partir du 1^{er} septembre 2022.

Il est proposé de conclure l'avenant n°7 à la convention financière entre la Ville de Lunel et la Caisse des écoles ;

Le Comité décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les termes de l'avenant n° 7 à la convention financière entre la Ville de Lunel et la Caisse des Écoles ;
- D'AUTORISER Michel CRÉCHET, élu délégué, à signer le dit avenant et, plus généralement, à faire le nécessaire pour en assurer la parfaite exécution.

5. Questions diverses

- Communication de la décision relative à la conclusion d'une convention de formation professionnelle avec l'EPE 34

Par décision de la Caisse des écoles en date du 22 novembre 2022, il est prévu de conclure une convention de formation professionnelle avec l'EPE 34. La formation, qui s'adressera aux Référents de Parcours et à la Coordonnatrice du PRE (11 participants), portera sur « L'enfant agité, quel accompagnement ? ». Sa durée sera de 6 heures, réparties en 2 demi-journées (les 7 et 14 décembre 2022). Enfin, son coût s'élève à 1579 € TTC.

- Le Programme de Réussite Éducative de Lunel en 2022

Au 22 novembre 2022, 85 enfants ont bénéficié d'un parcours individuel et 78 familles ont été accompagnées. Il y a eu 36 entrées et 37 sorties.

La progression du nombre de parcours constatée en 2021 se confirme en 2022 avec notamment un nombre de suivi mensuels en forte augmentation.

Si la part des garçons a toujours été la plus représentée dans le PRE (identique au niveau national), l'écart s'était resserré en 2020 avec 45% de filles et 55% de garçons et en 2021 47% de filles contre 53% de garçons. En 2022, cette tendance s'inverse avec la part du nombre de garçons en augmentation.

La répartition par âge montre une majorité de suivis pour les enfants de 6 -11 ans. Ceci s'explique par un partenariat très important avec les écoles élémentaires où le PRE est bien identifié et mobilisé, ce qui est également le cas au niveau national.

L'âge moyen des enfants à l'entrée dans le parcours est de 8 ans et 9 mois. La moyenne des parcours finis est de 12 mois.

Avec 82% des orientations, provenant de l'Éducation Nationale, ce prescripteur reste le premier prescripteur du PRE.

A noter que de plus en plus d'enfants sont en attente d'une prise en charge éventuelle par le PRE, conséquente à une forte augmentation d'enfants en besoin d'un accompagnement PRE.

Les membres présents n'ont pas souhaité aborder d'autres points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15h30.

Fait à Lunel,
Le 22 novembre 2022

Pour le Président,
L'élu délégué,

